

APPENDICE "A"

AGE MINIMUM REQUIS POUR VOTER

18 ans

États-Unis. État de la Géorgie (Act n° 232—1945) pour les élections fédérales et des états.

Province de la Saskatchewan (1945)

19 ans

Province de l'Alberta (1944)

21 ans

Canada—Élections fédérales et élections provinciales dans sept provinces.

Grande-Bretagne et Irlande du Nord

Irlande

Australie—élections du Commonwealth et de l'état

Nouvelle-Zélande

Afrique du Sud

Égypte

Ceylan

Jamaïque

Bermudes

États-Unis—élections fédérales et des états sauf pour la Géorgie.

18 ans

Argentine

Brésil

Uruguay

Equateur

Mexique (hommes mariés)

20 ans

France

21 ans

Belgique

Portugal

Bulgarie

Pérou

Venezuela

Chili

Mexique (célibataires)

Bolivie

Costa Rica

23 ans

Norvège

Suisse

Turquie

24 ans

Finlande

25 ans

Danemark

Pays-Bas

(The Statesman's Year Book—1945).